

Initiatives ministérielles

Le lobbyiste—conseil est tenu [. . .] de fournir les renseignements suivants [. . .] les moyens de communication qu'il a utilisés ou qu'il compte utiliser pour tenter d'influencer l'une des mesures visées aux sous-alinéas (1)a)(i) à (vi);

Je crois que c'est un élément central de cette mesure. Je le dis d'expérience, l'ayant constaté à la dernière législature. Il arrivait tellement souvent par le passé que nous ne sachions rien des différentes techniques utilisées par les lobbyistes. Quelles sont ces techniques?

Prenons d'abord la législation sur les brevets pharmaceutiques. Voilà un projet de loi qui nous permet de prendre conscience de tout le pouvoir des lobbyistes. Une association de fabricants de produits de marques déposées était à l'oeuvre. Cette association avait non seulement de très bon lobbyistes, mais elle faisait aussi affaire avec des maisons de sondage. Elle faisait également de la publicité, dans la presse écrite et les médias. Si l'on n'avait pas bien saisi l'ensemble de sa stratégie de communication, on pouvait facilement être influencé par son lobbyisme particulier, par le point de vue qu'elle faisait valoir.

Souvent à la Chambre des communes, nous sommes influencés par les sondages, parce que nous avons appris, en tant que politiciens, à nous en servir pour savoir ce que pensent les gens. On a déjà vu des lobbyistes concevoir des sondages et les utiliser pour créer l'impression que la population appuie le point de vue qu'ils nous présentent sur une question particulière. C'est alors que nous devons rester vigilants.

Monsieur le Président, vous êtes rompu aux usages et procédures du Parlement et, pendant des années, vous avez vu comment ils sont utilisés. Le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis oblige les lobbyistes à exposer clairement toutes les techniques qu'ils utilisent, que ce soit par le biais de la presse écrite, des sondages ou des activités des lobbyistes-maison, pour tenter de modifier notre attitude lorsque nous préparons une nouvelle version d'une mesure législative. C'est là un des principaux objectifs du projet de loi et il nous aidera à mieux légiférer au nom des Canadiens.

Le ministre de l'Industrie a fait valoir un autre argument important dans son discours en disant qu'il n'y a pas de prix à payer pour pouvoir parler avec son député. Des millions de gens seraient d'ailleurs probablement scandalisés à la pensée de devoir payer pour communiquer avec leurs députés.

Dans son intervention, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a mentionné que le secteur économique qui avait connu la plus forte croissance à Ottawa depuis dix ans était celui des lobbyistes. J'ignore quel a été le pourcentage de cette croissance, mais il a nettement dépassé celui de tous les autres secteurs de la capitale, si bien qu'on a eu l'impression que, si on voulait vraiment qu'une décision se prenne, il fallait recourir aux services d'un lobbyiste. En conséquence, l'utilité des députés semble remise en doute.

● (1045)

Quand j'étais député de l'opposition, je me souviens de m'être senti frustré lorsque, dans l'avion pour rentrer à Toronto, dans un restaurant ou ailleurs à Ottawa, je rencontrais certains de mes électeurs à qui je demandais: «Qu'êtes-vous venus faire à Ottawa?» et qu'ils me répondaient: «J'ai vu un lobbyiste parce

que je veux qu'on prenne telle décision.» Je leur demandais: «Pourquoi vous adressez-vous à un lobbyiste? Pourquoi ne venez-vous pas m'en parler, cela fait partie du rôle d'un député. Nous sommes ici pour vous aider. Vous n'avez pas à payer les services d'un lobbyiste.»

Lorsqu'il est question d'une politique complexe où l'on a besoin d'un avis ultraspécialisé sur la façon dont on pourrait faire avancer un dossier très difficile, il existe des spécialistes à qui l'on peut s'adresser. Cependant, on n'a jamais à payer pour avoir accès à son député.

En étudiant à fond ce projet de loi en début de mandat, non seulement nous allons aider nos électeurs, qu'ils fassent partie d'un organisme social ou d'une entreprise, mais nous allons raviver notre rôle en tant que parlementaires.

Grâce à ce projet de loi, le premier ministre et le ministre de l'Industrie vont rendre notre rôle de parlementaire plus signifiant qu'il ne l'a été au cours de la dernière décennie. Il est bien connu que, avec un bon lobbyiste qui sache se faire entendre des huit ou dix principales personnes qui administrent le gouvernement, on avait, ces dix dernières années, de bonnes chances d'imposer son point de vue.

Avec cet ensemble éthique complet, le premier ministre dit aux gens de collaborer avec nous, les parlementaires, qui sommes ici à leur service. Nous ne cherchons pas à nuire aux lobbyistes. Nous essayons seulement de redonner aux parlementaires le rôle et les responsabilités qui ont toujours été les siens.

[Français]

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): Monsieur le Président, le projet de loi portant sur les modifications à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes nous permet de réfléchir sur l'état de notre démocratie. Depuis la chute du mur de Berlin et le démantèlement de l'empire soviétique, nous assistons à des essais importants de démocratisation, poussés en cela par des populations ayant vécu le joug d'États totalitaires depuis des décennies.

Dans ce contexte, il nous arrive parfois d'idéaliser notre système politique et de lui prêter des vertus qui ne répondent pas en tout point à une analyse rigoureuse. Aussi, nous entendons des discours réducteurs qui confondent démocratie et pratique du suffrage universel. Je n'entends pas ici nier le fait que le processus électoral est un élément symbolisant ultimement la démocratie, mais je veux rappeler, comme Alexis de Tocqueville, que la démocratie veut dire beaucoup plus que cela.

Pendant la dernière campagne électorale fédérale, le Parti libéral a affirmé qu'il entendait travailler à redonner aux parlementaires une plus grande crédibilité et qu'il voulait doter l'aide parlementaire d'un code d'éthique. Qu'en est-il dans la réalité? Depuis l'ouverture de la 35^e législature, le gouvernement, à de nombreuses occasions, nous a démontré exactement le contraire.

Rappelons quelques exemples. Avant même que le Comité permanent des ressources humaines n'entreprenne ses consultations et ses études face à la révision des programmes de santé et des programmes sociaux, le gouvernement, dans son budget du 22 février, faisant fi de la participation des